



Municipalité des Cèdres

Offre d'emploi

CAPITAINE DE LA NAVETTE FLUVIALE - SAISONNIER

Vous avez une passion pour la navigation? Vous possédez une bonne dextérité manuelle et aimez travailler à l'extérieur ? Ce défi est pour vous!

Description sommaire du poste

Sous la supervision de la coordonnatrice à la vie culturelle et communications, en son absence, de la responsable au service des loisirs, le **capitaine de la navette fluviale** assure le lien inter-rives du quai municipal dans le noyau villageois de Les Cèdres au quai de l'Île-aux-Vaches situé à Salaberry-de-Valleyfield. Il est responsable du pilotage de la navette fluviale dans des conditions sécuritaires, du suivi sur l'entretien et de la sécurité de la navette fluviale et de ses passagers. Il voit aux opérations de la navette selon le calendrier prédéterminé. De plus, le capitaine de la navette fluviale doit se conformer en tout temps aux normes applicables, aux procédures de travail et de sécurité en vigueur de la Municipalité. Occasionnellement, l'employé effectue des excursions spéciales à la demande de la Municipalité. Enfin, il effectue toute autre tâche connexe pouvant relever de cet emploi.

Exigences et habiletés

- Détenir un permis de conducteur de petit bâtiment et/ou de sécurité de base des petits bâtiments de navigation intérieure autres que les embarcations de plaisance un atout (**la Municipalité offre ces deux cours à ceux qui ne possèdent pas ces permis**);
- Détenir une carte de secourisme réanimation cardio-respiratoire DEA un atout;
- Posséder une bonne dextérité manuelle;
- Être en bonne condition physique et capable de travailler dans des conditions climatiques difficiles;
- Être respectueux envers la clientèle et envers les lois et règlements régissant les opérations de la navette fluviale;
- Orientation vers la clientèle interne et externe;
- Savoir travailler en équipe;
- Propension à la santé et sécurité au travail;
- Être autonome, ponctuel et avoir de la rigueur.



Municipalité des Cèdres

Rémunération et conditions

Salaires : à discuter selon l'expérience

Horaire d'été selon la température

Heure de travail moyen de 30 à 40 heures / semaine

Samedi, dimanche et jours fériés de la mi-mai à la mi-octobre

Incluant les jeudis et vendredis à partir de la dernière fin de semaine de juin jusqu'à la fête du Travail (incluant les mercredis pour les excursions).

Toute personne intéressée doit acheminer son curriculum vitae avec la mention « **Nom** **_titre du poste** » à l'adresse courriel suivante : rh@ville.lescedres.qc.ca.

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt et veuillez noter que seules les candidatures retenues seront contactées. Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.